

**Institutionnalisation et professionnalisation de l'Europe politique,
le cas des eurodéputés français.**

Différents travaux menés depuis le début des années 90 contribuent à un large renouvellement de la compréhension du fonctionnement de l'assemblée parlementaire européenne, nourrissant de nouveaux questionnements sur ses mécanismes d'institutionnalisation. Les recherches qui se développent autour du European Parliament Research Group (EPRG, notamment Hix et Lord, 1997) tout comme les travaux d'Olivier Costa (2001) ou de l'Université libre de Bruxelles (Delwit, De Waele, Magnette, 1999) fournissent un ensemble d'éléments sur les modes d'agencement des rôles et structures politiques au Parlement européen. En réfléchissant plus largement à une véritable économie des transactions politiques (Hix, Raunio et Scully, 1999), ces travaux donnent à penser l'espace parlementaire européen comme un ensemble de pratiques spécifiques différenciées, très largement, des pratiques et logiques politiques nationales. Parallèlement, d'autres travaux cherchent à revenir sur l'étude des trajectoires et caractéristiques socio-politiques des eurodéputés (Kauppi, 1995 ; Bryder, 1997) ce qui suscite des hypothèses quant à la transformation de leurs profils et les problématiques liées à la représentativité démocratique du personnel européen (Katz et Wessels, 1999 ; Anderson et Eliassen, 1996). C'est dans ce cadre que plusieurs auteurs s'interrogent sur l'existence d'une différenciation de l'élite politique européenne (Westalke, 1994 ; Scarrow, 1997). Ces travaux donnent alors à penser l'espace politique européen et son autonomisation comme étant lié à la professionnalisation de ses acteurs politiques. Or cette attention aux acteurs de la construction européenne sous l'angle de leur spécialisation a récemment ouvert la voie à des réflexions quant aux mécanismes de structuration d'un nouvel espace politique au niveau européen (Georgakakis, 2002).

L'objet de la présente contribution¹ est donc de prolonger ces démarches en s'interrogeant plus particulièrement sur les modes d'investissements des parlementaires français. Dans quelle mesure assiste-t-on à des mécanismes de spécialisation politique voire de professionnalisation de l'Europe ? Le choix d'une problématique liée à la sociologie des professionnels dans l'étude du parlementarisme européen revêt en effet un triple intérêt.

¹ Les quelques réflexions présentées ici sont issues d'une recherche de doctorat, toujours en cours, portant sur les délégations françaises au Parlement européen entre 1979 et 2004.

D'une part, en se recentrant sur des perspectives inspirées de la sociologie politique, elle invite à replacer les acteurs politiques au cœur même des processus d'institutionnalisation (Lacroix et Lagroye, 1992). L'étude de la « praxis » des acteurs européens est ainsi susceptible de faciliter la compréhension des logiques et recompositions institutionnelles (Guiraudon, 2001). Elle invite alors et d'autre part, à s'interroger sur les caractéristiques socio-politiques de ces acteurs et la façon dont s'invente et se formalise, à partir notamment de la structuration des ressources disponibles, un métier spécifique, c'est-à-dire un ensemble de compétences et de représentations caractéristiques d'un groupe revendiquant et se reconnaissant le monopole de la parole légitime sur une sphère d'activité spécifique (Garraud, 1989 ; Offerlé, 1999). Enfin, cette démarche invite par là-même à réinvestir la question du contexte institutionnel européen et de la structuration des marchés électoraux, éléments parfois délaissés par la sociologie politique mais fondamentaux dans la mesure où ils affectent les structures de contraintes et d'opportunités qui se présentent aux acteurs et pèsent ainsi sur les jeux politiques tout en autorisant la mobilisation d'un certain nombre de ressources et de stratégies d'investissement.

Ce faisant, on essaiera de dépasser les conclusions quelque peu paralysantes sur le « manque de pouvoir du Parlement », son caractère « refuge pour fin de carrière » ou le « peu d'intérêt » qu'il présente pour les professionnels de la politique du fait du caractère technique de sa délibération ou de son éloignement des centres politiques. Au contraire, poser la question de la spécialisation et de la spécificité des investissements politiques au sein d'un espace périphérique et multinational tout en axant le regard sur les acteurs, leurs pratiques et leurs ressources invite à mettre en perspective les conditions sociales de l'affirmation de cette institution dans l'espace politique français comme au sein du système politique européen. Dans quelles mesures l'Europe renvoie-t-elle à de nouvelles manières de faire de la politique ?

L'exemple des délégations françaises devient alors très instructif quant à la compréhension des mécanismes de différenciation d'un nouvel espace d'activité politique au niveau européen. Le retour sur les structures propres du marché politique européen dans une dialectique centre-périphérie permet dans un premier temps de s'interroger sur les modalités du recrutement des parlementaires et la structuration évolutive des ressources et dispositions des acteurs. L'étude des pratiques, notamment les formes d'investissements de l'expertise montre ensuite de quelle façon les eurodéputés mobilisent des stratégies à la jonction d'opportunités institutionnelles et de dispositions socio-politiques particulières et ce faisant, comment ils contribuent à la formalisation d'un ensemble cohérent et spécifique de savoir-

faire et de savoir-être. C'est alors la maîtrise et l'acquisition de certaines compétences qui fondent l'appartenance à un groupe de « professionnels ». Enfin, l'attention portée à la problématique de la représentation politique invite à envisager la projection de cet espace différencié de pratiques dans le champ politique et la construction d'un nouvel espace de représentation politique.

Le recrutement des eurodéputés: usages politiques et marché périphérique

Le marché politique européen se caractérise par une structure propre, liée à la périphérie des institutions qui le déterminent tout autant qu'à des formes juridiques particulières². Les analyses des élections européennes, sont marquées par l'importance du paradigme des élections secondaires, « second order elections » (Reif et Schmidt, 1981), concept jumeau de celui d'élections intermédiaires proposé par Jean-Luc Parodi (1983) à propos des élections locales. La structuration du marché politique ouvert par les élections européennes renvoie en effet précisément aux caractéristiques propres des marchés politiques locaux ou régionaux, c'est-à-dire aux marchés politiques périphériques. Le recours à la dialectique centre-périphérie telle qu'elle a pu être utilisée par Daniel Gaxie (Gaxie, 2000 ; Gaxie et Lehingue, 1984) devient alors intéressante dans la mesure où elle permet de rendre compte, à la fois de la multiplicité des usages politiques du mandat européen tout autant que de la valorisation de certaines identités politiques alternatives.

Les marchés politiques périphériques se caractérisent par une certaine autonomie de fonctionnement mais demeurent soumis à l'hégémonie des structures et principes de fonctionnement des marchés politiques centraux. Cette hégémonie, accentuée par l'unicité croissante des marchés politiques, se manifeste à la fois par la prédominance des acteurs et organisations politiques centrales ainsi que par la prédominance des enjeux du champ politique central (domestic issues) qui tendent à s'imposer aux enjeux propres des champs périphériques. Plusieurs travaux ont mis en évidence cette caractéristique constante des élections européennes (notamment Van der Eijk et Franklin, 1996). Dans le même temps, les champs politiques périphériques se caractérisent par une forme d'indifférenciation qui les rend de fait perméables à des enjeux sociaux extérieurs au champ politique proprement dit. Ces deux dimensions se retrouvent dans les élections européennes : prédominance des enjeux et acteurs politiques nationaux - les élections européennes s'apparentant ainsi à des élections nationalisées - et porosité du marché et de l'agenda électoral à des enjeux sociaux non

² En France, scrutin de liste à la proportionnelle dans le cadre d'une circonscription nationale unique.

directement politiques. La multiplication des listes présentées aux élections européennes dont certaines demeurent très éloignées d'une formulation politique en est l'illustration. La participation à ces élections européennes peut ainsi fonctionner comme une voie d'accès au champ politique, à la qualification politique d'un certain nombre de problèmes sociaux, ainsi qu'à l'agenda gouvernemental, l'exemple de la liste Chasse, Pêche, Nature et Tradition étant sans doute le plus évident.

Cette structuration particulière rend possible des usages pluriels des élections et du mandat politique. Contribuant à faire de l'Europe un élément (re)structurant du champ politique (positionnement d'organisations ou de courants politiques autour de ce thème), le marché ouvert par les élections européennes favorise du même coup l'utilisation de ces élections comme élections préparatoires en vues d'échéances électorales prochaines. Certains usages du mandat ne font sens que dans le cadre de stratégies liées à la conquête de positions dans le champ politique central : confirmer ou imposer un leadership sur une coalition ou une organisation partisane (Michel Rocard en 1994), renforcer ou conquérir des parts de marché pour une organisation ou un leader cherchant à s'autonomiser et à s'imposer dans le champ politique (Philippe de Villiers en 1994, Charles Pasqua en 1999), pallier une éviction temporaire ou définitive de positions politiques centrales (parlementaires ou gouvernementales) en mobilisant les capitaux symboliques du champ politique pour s'imposer sur des listes, stratégies rendues possibles par la hiérarchisation des marchés et ressources politiques (Jack Lang, Bernard Kouchner en 1994). Mais cette utilisation stratégique de l'Europe et du marché politique européen renvoie, sauf transformation radicale de la configuration d'origine (cas de Michel Rocard), à un type particulier d'investissement du mandat, principalement négatif souvent caractérisé par le dilettantisme et/ou une démission prématurée.

L'examen des délégations française depuis 1979 montre pourtant la diminution très importante de ce type de pratiques. Alors qu'au cours de la première législature, la délégation française avait été renouvelée de près de 55 % (au cours de cette période, 125 personnes se succèdent aux 81 sièges attribués à la délégation), cette proportion tombe à moins de 20 % au cours de la quatrième législature, entre 1994 et 1999³ (106 sur 87). Cette évolution est caractéristique de la stabilisation du mandat et de sa normalisation dans le champ politique français tout autant que de la transformation partielle du recrutement des parlementaires. A un personnel plutôt agé, masculinisé et fortement doté en ressources politiques centrales succède

³ Les chiffres présentés sont le résultat d'une étude sociographique réalisée à l'aide d'annuaires biographiques portant sur 356 députés français membres du Parlement européen entre 1979 et 1999.

un personnel plus jeune (Bryder, 1997), plus féminisé (Kauppi, 1999 ; Norris et Franklin, 1997)⁴, moins fortement doté en ressources politiques. 45% des français membres du Parlement entre 1979 et 1984 étaient ou avaient été titulaires de mandats législatifs ; 27,3 % au cours de la quatrième législature. Près de 21 % furent ministres au cours de la première législature contre 13,2 % au cours de la quatrième⁵. Dans le même temps le nombre de mandats périphériques (d'ordre secondaire : mandats de conseillers régionaux, mandats municipaux sans poste de maire) détenus par les parlementaires augmente très largement en 20 ans. La stabilisation du mandat s'accompagne parallèlement de la très forte stigmatisation des comportements dillettants, témoignant en eux-mêmes d'une certaine forme d'institutionnalisation. La présence au Parlement des « leaders politiques » et d'acteurs politiques centraux, suscite ainsi la critique et l'ironie, d'autant qu'en raison de la structure propre du marché politique européen, ces leaders s'imposent sur des acteurs plus disposés à un engagement européen « véritable ».

Nicole Fontaine notait par exemple : « (...) Trop souvent absents des commissions lorsque d'autres mandats les retiennent ailleurs, trop nombreux à démissionner en cours de législature pour aller vers d'autres fonctions, les députés européens français pourraient et devraient compter davantage au sein du Parlement » mais elle ajoute que « au cours des dernières années, la montée en puissance des députés français a été sensible. » (Fontaine, 1994)

Le caractère périphérique du marché européen et sa moindre différenciation autorisent à l'inverse la formulation et la mobilisation de nouvelles ressources politiques. L'identité féminine qui fonctionne comme une ressource de genre, en est l'exemple le plus parlant. Le fait d'être une femme se présente ainsi et progressivement comme une caractéristique sociale pertinente sur le marché européen. La féminité apparaît en ce sens comme une forme particulière de ressource politique, conduisant certains acteurs à faire de cette qualité une caractéristique essentielle, et non plus seulement accessoire, de leur identité politique.

L'importance de cette ressource est d'abord liée à l'état des stratégies sur le marché ouvert par les élections européennes. La féminisation des listes constitue en soit un enjeu de l'élection, particulièrement à partir de 1989, où les verts, avant le parti socialiste en 1994, adoptent la règle de la parité. La féminisation se présente alors comme un enjeu politique proprement dit, les organisations étant tenues de développer une offre spécifique sur ce terrain et de faire la preuve de leur capacité à féminiser leur personnel. Niilo Kauppi avait déjà, du reste, analysé la constitution de l'appartenance au sexe féminin comme capital proprement politique et l'importance du Parlement européen dans la modification, voir

⁴ Ces évolutions caractérisent, au delà des délégations françaises, l'ensemble du personnel parlementaire.

⁵ Nos calculs.

l'inversion de cette qualité dans l'échelle des qualités sociales politiquement pertinentes dans le champ politique français (Kauppi, 1999). Les propos de nombreuses femmes illustrent par ailleurs ces mécanismes :

Mme B. (PS-PSE) par exemple : « Alors l'année de l'élection, je ne pensais pas et un jour, j'ai reçu un coup de fil de la responsable femme du parti qui me dit : on a la possibilité d'un quota de femmes et il faut qu'il y ait beaucoup de candidates, qu'ils ne nous disent pas qu'ils sont allés à la pêche aux candidates parce qu'ils ne trouvent pas de femmes (...) » (Entretien, 2001)

Mme C. (UDF-PPE) : « *Quel a été le concours de circonstances dont vous parlez ?* – Un peu la parité n'est-ce pas, j'étais une femme, ça m'a beaucoup arrangée ! (...) » (Entretien, 2002)

C'est toujours dans ce cadre que la qualité de « représentant de la société civile » peut fonctionner comme une ressource politique alors qu'elle est paradoxalement fondée sur la négation d'une identité politiquement constituée. Sa mise en scène correspond très largement à la construction « d'identités stratégiques » (Collovald, 1994 ; Offerlé, 1999) et ne va pas sans une certaine manipulation biographique tendant à faire comme si l'individu en question n'avait pas d'activités politiques antérieurement à sa participation aux élections européennes. Cette identité se fonde en effet sur la mise en scène de capitaux et de ressources propres à des secteurs sociaux non directement intégrés au champ politique en tant qu'espace social différencié et autonome : réussite professionnelle et académique (général Morillon, Hélène Carrère d'Encausse, professeur Cabrol), personnalité médiatique (Juge Thierry Jean-Pierre), parcours associatif, sportif (Gérard d'Aboville en France, Ari Vatanen en Finlande) ou artistique (la chanteuse Nana Mouskouri en Grèce), voire familial (Charles de Gaulle). Ces ressources et identités parviennent à s'imposer comme des remises en cause de la hiérarchie des ressources légitimes dans l'accès aux positions politiques. Les identités fortement « politiques » (et nationales) - contre lesquelles le métier politique européen tend à se définir - se trouvent en particulier dévalorisées.

M. Cabrol (RPR-UPE) par exemple commentait de cette façon le résultat des élections de 1999 et les modes de recrutement des parlementaires sur des listes dont il a lui-même été exclu : « Le summum du summum, ça a été les élections de 99 où on a envoyé des politiques là-dedans... Je sais bien pourquoi on les a envoyés : parce que ce sont des apparatchiks et donc le parti n'avait plus à les payer puisqu'ils étaient députés. Au contraire, ce sont eux qui devaient reverser à leur parti (...) c'est nul ! Et à mon avis, là on a fait une énorme bêtise en envoyant des personnes qui n'étaient pas des experts, qui n'étaient pas issus de la société civile, car c'est purement de ça dont discutent les députés européens. Alors bien entendu, là, on ne sera certainement pas défendu, ce sera lamentable... » (Entretien, 2000)

La valorisation des « personnalités issues de la société civile » se présente tout d'abord comme une opportunité pour un certain nombre d'acteurs d'investir le champ politique dans la mesure où l'indifférenciation partielle du marché autorise la mobilisation de profils et

d'expériences assez largement extérieurs au champ politique ou confinés à sa marge et qui demeurent généralement inadéquats pour la conquête des positions centrales situées sur un marché plus fortement différencié). Elle correspond dans le même temps à une stratégie des organisations politiques. La liste « Bouge l'Europe » (PCF – 1999) représente en ce sens un modèle du genre de même que la double tête de la liste Dominique Baudis - Hélène Carrère d'Encausse (liste RPR/UDF – 1994). Certaines expériences professionnelles prennent par ailleurs un sens particulier dans le contexte précis de l'élection et de l'agenda proprement européen : le cas du Général Morillon (commandant des forces de l'ONU en Ex-Yougoslavie) en constitue un exemple parlant. D'autres parcours rendent compte de qualités sociales variables, y compris ethniques. Ainsi des candidats considérés comme représentant les « beurs », « les jeunes des banlieues » ou encore la « jeunesse immigrée » et qui suppose la mise en valeur d'origines ou d'expériences associatives et professionnelles particulières. Il s'agit ici de pratiques déjà connues et analysées dans le cadre des marchés politiques locaux au sein desquels les problèmes supposés des banlieues confèrent une valeur particulière à des profils dont la mise en scène permet de revendiquer une représentativité ne correspondant d'ailleurs à aucune réalité socio-politique véritablement constituée (Geisser, 1997).

Les structures propres du marché politique européen valorisent par ailleurs des acteurs dont la structure des capitaux politiques rend difficile l'accession à des arènes électorales plus classiques (absence d'inscription dans un territoire, territoire fortement ancré dans un camp adverse etc.) mais qui sont susceptibles de faire état d'une proximité à l'appareil, lequel occupe bien sûr une place centrale dans les mécanismes de recrutement. De ce point de vue, on peut analyser certains usages du mandat par les organisations politiques comme une forme particulière de rétribution du militantisme (Gaxie, 1977) dans la mesure où les ressources partisans constituent l'élément central de l'élection sans nécessiter d'importants capitaux symboliques. Il s'agit pour les partis de gauche, parti communiste notamment, de l'une des voies privilégiées d'accès aux positions européennes. Le cas de George Garot (PS-PSE), élu en 1997, candidat à plusieurs reprises à des élections législatives sur des terres rurales de l'Ouest indéfectiblement acquises à la droite conservatrice et démocrate-chrétienne, mais secrétaire national chargé de l'agriculture au sein du parti, en constitue un exemple parmi d'autres.

Les contraintes liées à la représentativité régionale des listes se présentent enfin comme une conséquence paradoxale du caractère national de l'élection. Il est impératif en effet dans les stratégies électorales d'accorder une représentativité équivalente des territoires sans que

ce terme ne renvoie à des entités politiquement et socialement très définies. Il s'agit cependant de contraintes parfois difficiles à gérer pour les organisations politiques dont la composition sociale des militants ou de l'électorat demeure fortement liée à certaines régions. Mais cet impératif valorise en retour les acteurs politiques susceptibles de mettre en scène leur appartenance à un ensemble territorial et la connaissance qu'ils peuvent avoir des enjeux locaux, c'est-à-dire, en termes politiques, de faire état de mandats régionaux, départementaux ou municipaux.

Le territoire se constitue plus largement comme une véritable ressource politique lorsque qu'il renvoie à une « terre » particulière autrement dit à un leader influent au sein du parti ou de la coalition. Etre conseiller municipal de droite à Marseille (Mme Vlasto, DL-PPE) et à Bordeaux (M. Bébéar, DL-PPE) n'est pas insignifiant pas plus que ne l'est le fait d'être maire socialiste d'une commune de l'agglomération lilloise (M. Caudron, GUE, ex-PSE). Ces positions témoignent de l'inscription de ces agents dans un réseau politique s'inscrivant lui-même dans une zone géographique déterminée.

La mise en perspective des structures propres du marché politique européen permet finalement de mettre en évidence un ensemble d'éléments susceptibles d'éclairer les logiques du recrutement des parlementaires et son évolution ainsi que la multiplicité des usages politiques du mandat. Elle illustre aussi les stratégies développées par les députés pour assurer leur réélection dans un contexte instable où l'appréciation, par l'organisation partisane, de l'activité parlementaire n'est pas déterminante en tant que telle dans les mécanismes de sélection. Le positionnement à la jonction de ces différents réseaux, et donc l'aptitude à jouer sur des tableaux multiples, représente en ce sens l'un des éléments de compréhension et d'analyse du métier politique européen lui-même (Lagroye, 1994).

Mme B. par exemple explique comment après un premier mandat, son maintien sur la liste a nécessité la mobilisation de différents réseaux : « Oh 84, ça a été dur ! Très dur ! J'ai tout fait (...) Je voulais rester ! Je me suis vraiment battue pour y rester, j'ai gagné au final, soutenue totalement par les quatre départements (de la région), parce que j'avais bossé, parce qu'ils m'avaient vue (...) j'étais présente sur le terrain. Rien à dire ! « on la veut donc elle reste » (...) On avait un ministre qui s'est débattu tant qu'il a pu et tout le réseau femme du parti (...) » (Entretien, 2001)

Les éléments propres du marché politique européen induisent donc une structure particulière des ressources politiques et sociales disponibles au sein de l'assemblée, caractéristiques d'un personnel structurellement dominé mais socialement et politiquement disposé à certains

modes d'investissement et démarches entrepreneuriales que les modifications de l'agencement institutionnel introduites par différents traités vont favoriser.

La spécialisation des investissements parlementaires, l'Europe comme métier politique

Sur la base de cet examen des conditions du recrutement des délégations françaises, on peut essayer d'envisager la façon dont les députés se positionnent dans l'assemblée et se saisissent des rôles politiques existants et comment, dans quelles configurations, tend à se définir et se différencier un espace d'activité spécifique ou autrement dit un « métier » politique spécifique autour d'un groupe de « professionnels ». L'analyse du recours à des formes d'expertise constitue en ce sens un point de départ parmi d'autres. Il s'agit alors d'essayer de penser l'espace parlementaire européen, comme un ensemble de pratiques et de stratégies de la part d'agents socialement et politiquement situés, évoluant dans un ensemble institutionnel en mouvement.

Technique et expertise comme mode d'investissement des rôles politiques

Les rôles politiques européens sont présentés de façon récurrente comme une forme d'expertise qui s'impose en effet comme incontournable dans les débats qui occupent l'assemblée européenne et ses membres. On peut livrer plusieurs types d'interprétation de ce phénomène. Olivier Costa insiste par exemple sur le caractère modérateur de la technique ou de l'expertise dans la gestion des clivages politiques (Costa, 2001). Le cas des députés français peut permettre de formuler quelques hypothèses susceptibles d'éclairer plus largement les logiques sociales présidant à ces types d'investissement cependant coûteux et en principe peu légitimes comme modes d'exercice de l'activité politique. Plus que la conséquence directe de compétences institutionnelles et juridiques, on peut penser qu'ils renvoient à la rencontre entre les ressources sociales disponibles dans l'assemblée et les changements institutionnels survenus dans les années 90.

Les recours politiques à la technique et à l'expertise se présentent comme des formes particulières d'investissement d'une fonction politique que l'on retrouve en différents lieux et contextes (Gaïti, 1990 ; Dulong, 1996). Ces modes d'investissement peuvent constituer des stratégies payantes d'acquisition d'une forme de compétence politique et être à la source d'une reconversion de divers types de ressources, malgré le coût qu'ils supposent, dans la mesure où les agents qui y consentent sont dans l'incapacité de mobiliser, dans le cadre de la compétition politique, d'autres types de ressources, légitimes à un moment donné et dans un

cadre donné (ces ressources qui confèrent implicitement un « titre » à parler). Ces investissements sont en d'autres termes un moyen propre aux agents structurellement dominés dans un espace d'activité donné, particulièrement dans le champ politique, d'investir une fonction et d'acquérir du crédit politique. Ils supposent cependant un ensemble de dispositions ou de propriétés sociales qui les rendent à la fois possibles et crédibles tout en limitant le coût (en temps et en énergie notamment). Ils supposent par ailleurs une rentabilité dans le jeu institutionnel proportionnelle à leur coût et par conséquent, que les structures institutionnelles comme les enjeux politiques y soient ajustés. Le Parlement européen répond à ces deux conditions rendant du même coup possible l'intérêt de ce type d'investissement jusqu'à devenir un élément de définition des rôles et du métier parlementaire européen.

A un personnel fortement doté en ressources politiques centrales, en capitaux symboliques, plutôt âgé et masculinisé succède progressivement un personnel nettement moins doté en capitaux symboliques, plus jeune, féminisé, renvoyé vers la périphérie du champ politique⁶, et de ce fait moins à même de faire preuve d'une forte légitimité politique. Cette absence de capitaux symboliques rend plus difficile une présence dans l'assemblée fondée sur un investissement proprement politique ou symbolique caractéristique des députés européens lors des premières années du nouveau Parlement (Pierre Pflimlin, Simone Veil) ou encore des formes d'investissement de certains députés comme Valéry Giscard d'Estaing ou Mario Suarez (Portugal). Inversement, les possibilités et les espaces institutionnels de mise en scène des capitaux symboliques tendent à se faire plus rares et se concentrent dans certaines structures spécifiques telles que la commission des Affaires Etrangères ou les séances solennelles. Les mises en scène de la parole publique sont en effet réduites à la portion congrue du fait de la médiation des interprètes mais aussi et surtout de l'organisation interne séparant vote et débat et limitant de façon drastique les temps de parole. La diminution importante de la pratique discursive marque de ce point de vue une rupture par rapport aux premières années du nouveau parlement. Avec les profils tendent ainsi à se modifier les modes d'investissement des rôles prescrits par l'institution comme les modes de présentation de soi ou de légitimation de la fonction.

Les parlementaires français présentent cependant un ensemble de ressources compensatoires fondées sur la détention de capitaux scolaires et professionnels importants et une disposition « au travail » que l'on retrouve dans les discours de ces acteurs politiques, dispositions quasiment scolaires souvent vécues de manière très intense :

⁶ Niilo Kauppi parle de personnalités « euro-régionales » (Kauppi, 1995).

« Je suis dans la commission environnement, c'est une commission très technique, où il faut travailler comme un fou pour véritablement tout connaître (...) Ici, si vous travaillez, il n'y a aucun problème (...) J'ai travaillé énormément, ça c'est sûr, j'ai travaillé beaucoup (...) je ne souffle pas pendant l'année, je n'arrête pas (...) d'ailleurs on m'avait dit que j'aurai la reconnaissance de mes collègues si je travaillais beaucoup. »(Cité par Akrivou et Lysoe, 1998)

Le choix des collaborateurs de même que, différemment, le développement des contacts avec les groupes d'intérêts constituent en ce sens des éléments fondamentaux qui orientent les stratégies d'acquisition des compétences techniques et professionnelles nécessaires. Le choix des collaborateurs notamment est d'autant plus important que les députés ne sont pas familiarisés avec l'assemblée et qu'ils ne possèdent pas les connaissances techniques nécessaires aux dossiers qu'ils doivent aborder au cours de leur mandat. Nombreux sont ainsi les collaborateurs de formation juridique et européenne, titulaires de diplômes spécifiques et susceptibles de faire état d'un passage dans les institutions de l'Union (Commission de Bruxelles, groupes politiques au Parlement etc.), évoluant souvent dans les sphères européennes avant ou après leur passage au Parlement.

« C'est Y (l'assistant) qui était mon sherpa, mon mentor qui m'a poussé parce que c'est sûr que sans lui je serais resté dans ma coquille. C'est un aspect très important. Au début de la législature, Krivine avait fait passer un article dans je ne sais plus quel journal où il disait « sans les assistants, nous ne sommes rien ». Moi je partageais entièrement son avis, et j'avais vu une levée de bouclier de mes collègues qui disaient « c'est stupide ce qu'il raconte », mais parce que, eux, ils étaient là depuis longtemps. » (Entretien, 2002)

L'assistant en question explique en prolongement : « Pour W surtout, ça a été dur, parce qu'elle n'était pas juriste et qu'elle s'est retrouvée à la commission juridique sans l'avoir demandé. Au début, j'ai eu peur un peu à cause de ça. (...). Après il a fallu avoir la confiance de s'exprimer en public, de s'exprimer dans une autre langue pendant les réunions préparatoires (...) » (Entretien, 2002)

Dans ce cadre, « s'investir dans un dossier », se faire connaître comme un « spécialiste », se présenter comme assidu et travailleur participe d'une entreprise de reconnaissance et d'acquisition d'une forme spécifique de crédit politique particulièrement reconnu au sein du groupe (« j'aurai la reconnaissance de mes collègues »). L'évolution des conditions d'exercice du leadership parlementaire illustre largement l'affirmation de ce qui apparaît alors comme une espèce particulière de capital politique⁷. A un leadership essentiellement fondé sur la détention de capitaux symboliques (ex type Pierre Pflimlin), succède un leadership fondé sur la maîtrise de compétences et de dispositions directement liées au métier politique européen (ex type Nicole Fontaine).

⁷ L'évolution de la distribution du leadership parlementaire a fait l'objet d'une étude détaillée dans le cadre du séminaire sur la sociologie des élites européennes organisée par le Groupe de Sociologie Politique Européenne (IEP Strasbourg). Les premiers résultats de cette enquête ont été partiellement présentés lors de l'atelier proposé par le GSPE au VII congrès de Science Politique à Lille (septembre 2002).

La dépolitisation partielle qui s'en suit est parfois même valorisée tant les modes d'agencement des conflits politiques au sein de l'assemblée sont perçus comme moins sclérosant qu'au niveau national. De fait, le sérieux, l'intensité et la qualité intellectuelle du travail parlementaire se sont progressivement construits comme des caractéristiques même du métier qui pèsent en retour sur les registres de légitimation de la fonction, notamment au regard des fonctions parlementaires nationales et selon des modalités qui ne vont pas sans s'apparenter à des mécanismes de retournement des stigmates. C'est la seconde caractéristique du recours à l'expertise : elle participe des discours et des modes de légitimation de la fonction.

« L'opinion publique trouve qu'on est des privilégiés, ce qui dans un sens est vrai, et qu'il faut abattre ces privilèges. Il faut mettre les députés européens à la même sauce que les députés nationaux. Mais (...) si c'est comme ça que l'Europe fonctionne le mieux, et bien il faut peut-être quand même réfléchir sur l'intérêt européen et le fait qu'il y ait des gens qui travaillent sérieusement à Bruxelles et à Strasbourg, qui font avancer les choses, qui contrôlent la Commission, l'action du Conseil (...). Et contrairement à ce qu'on dit, il y a de moins en moins d'absentéisme au Parlement européen. Très franchement, aujourd'hui, l'absentéisme est beaucoup moins fort au Parlement européen qu'au Parlement français. » (Entretien, 1998)

Ces transformations des rôles politiques européens sont cependant inséparables des transformations de l'institution depuis la fin des années 80. Les traités de l'Acte Unique Européen (1986), mais surtout ceux de Maastricht (1992) ou d'Amsterdam (1997) ont contribué dans ce cadre à ouvrir de véritables structures d'opportunités en offrant la possibilité d'une rentabilité très importante de ce type d'investissement. En introduisant les procédures de coopération et de codécision puis en les étendant, ces traités ont fait des directives d'harmonisation des réglementations le cœur même des enjeux institutionnels. Le Parlement faut alors tenu de démontrer sa capacité à répondre à ces nouvelles compétences sur des domaines éminemment complexes d'un point de vue technique tout en tenant compte de contraintes de procédures très fortes⁸. Mais du même coup, ces changements institutionnels ont constitué des opportunités nouvelles en permettant aux députés disposés à des investissements de ce type de s'affirmer et de se placer au cœur même des stratégies institutionnelles de l'assemblée.

L'irruption de l'Europe comme facteur structurant du champ politique dans les années 80 et surtout 90, après le débat sur Maastricht, a ainsi favorisé et légitimé les processus de spécialisation d'acteurs politiques sur l'Europe, conduisant à construire une forme de compétence politique spécifique, fondée sur la connaissance des enjeux européens, de certains enjeux sectoriels, la connaissance et la maîtrise du jeu institutionnel etc. Les cas de Jean-

⁸ Sur ces aspects, voir notamment Olivier Costa, 2001.

Louis Bourlange (UDF-PPE), de Jean-Pierre Cot (PS-PSE), de Nicole fontaine (UDF-PPE) sont expressifs de ce type de phénomène de même que certaines représentations de soi formulées par les députés. La forte visibilité des pratiques dilettantes au Parlement (absentéisme et démission) ne doivent ainsi pas masquer les processus de spécialisation d'un certain nombre d'acteurs politiques parallèlement à la construction de l'espace politique européen et à l'autonomisation de l'Europe comme espace de pratiques spécifiques.

Jean-Louis Bourlange expliquait : « (...) J'ai l'impression que ce qui est reconnu, c'est que j'écrive de temps en temps dans les journaux. Alors ils associent mon nom aux questions européennes, ils disent « Bourlange, l'Europe, président du Mouvement européen, intervient de temps en temps dans les radios, les journaux... » Voilà, donc c'est une sorte de réflexe pavlovien, Bourlange, la sonnerie européenne ! » (Entretien, 1998)

La monopolisation de l'espace politique européen : effets de clôture et autonomisation d'un groupe de professionnels de l'Europe

Plus qu'une opportunité, ces modes d'investissement tendent donc à s'institutionnaliser et à se présenter comme une forme contraignante d'exercice du mandat européen, contribuant de fait à prescrire un ensemble de rôles relativement homogènes qui pèsent en retour sur les registres d'action et de légitimation mobilisés par les députés. La technicité et la complexité fonctionnent alors sur le mode d'une fermeture, supposent à la fois une forme de socialisation, l'acquisition d'une capacité particulière d'organisation et de travail.

Cet aspect apparaît de façon très explicite dans le discours et représentations des acteurs politiques. Les députés insistent fréquemment sur la complexité des dossiers, sur l'opacité de l'institution dont la maîtrise suppose un apprentissage et une certaine familiarité.

« Ce qu'il faudrait quand on arrive, c'est être avec un ancien puis ensuite soi-même la fois d'après avoir un nouveau et faire passer le message comme ça. Et bien moi, quand je suis arrivé là-bas, comme on ne sait pas ce qu'est dans l'opinion publique, le Parlement européen, ça a été tout à fait, comment dirais-je, l'aventure, n'est-ce pas, la forêt vierge, l'Amazonie... » (Entretien, 2000)

Cette familiarisation s'apparente même à une sorte de socialisation initiatique (une suite d'épreuves) caractéristique des groupes instituant une fermeture avec l'environnement profane et construisant une sorte d'esprit de corps.

« Pour tout le monde, ça a été un choc (l'arrivée au Parlement), parce que nous ne connaissons pas la maison (...) Moi, on m'avait dit, pendant un an, on ne comprend pas. Il faut écouter, regarder, pendant un an. Etre très présent et puis ça va venir ... Mais ce n'est pas facile ! (...) Au bout de deux ans, on se sent plus à l'aise, mais c'est long apprentissage (...) Il y a quelque chose de sympathique. J'ai toujours eu l'impression, parce que les collègues sont toujours amicaux, d'être dans une espèce de marathon. Vous êtes encadrés et donc vous devez marcher, vous n'êtes pas sûr de savoir où vous allez ni même d'où vous venez mais autour de vous c'est sympa et on avance. » (Entretien, 2002)

De fait, les représentations mobilisées par les parlementaires et leurs collaborateurs tendent à construire le parlementarisme européen en une activité politique différenciée des niveaux et fonctions nationales. Ils tendent alors à en revendiquer le monopole. Alors qu'ils affirment leur compétence, soit explicitement comme Jean-Louis Bourlange qui s'identifie à la figure du spécialiste (« Bourlange, la sonnerie européenne ») ou implicitement par la spécialisation de l'ensemble de leurs activités politiques sur l'Europe, ces parlementaires dénie à d'autres acteurs politiques toute pertinence sur le sujet et se mettent ainsi à distance des « nationaux » en dénonçant leur incompetence sur les sujets internationaux et européens, leur manque de sérieux et en fin de compte leur dénie toute légitimité d'une parole politique sur ces sujets (domaines exclusifs des « Européens ») dans ou en dehors de l'institution parlementaire européenne.

« A l'UDF, ils se foutent du Parlement européen pour commencer... mais à l'UDF, ils se foutent carrément de tout (...) Les affaires européennes, ils ont tout à fait désinvesti cette affaire-là, ils racontent trois salades et demi, sur ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. » (Entretien, 1998)

« Je ne suis pas sûr que les députés nationaux ont un degré de connaissance suffisant sur l'Europe pour pouvoir en parler. L'étrangeté de la situation, le mode de scrutin, l'interférence avec la politique nationale aboutissent à ce que ce sont les hommes politiques nationaux qui parlent de l'Europe alors que souvent leur degré de formation et de connaissance sur ce thème n'est pas exceptionnel. » (Entretien, 1998)

Le fait de revendiquer l'Europe comme espace politique particulier tend à faire échapper ce niveau de définition de la réalité politique et sociale à la maîtrise des institutions et acteurs entendus comme nationaux, au profit d'acteurs spécifiques appréhendés sur la base d'un capital spécifique, se revendiquant et étant perçus comme des spécialistes de l'Europe « qui ont fait de l'Europe le centre de leur carrière politique », se revendiquant autrement dit comme des « professionnels de l'Europe », susceptibles de faire la preuve de compétences et de dispositions ajustées aux enjeux propres de cet espace.

Ces mécanismes de construction d'un espace politique et de définition de compétences spécifiques sont le produit de concurrences qui en dessinent les frontières à travers des processus d'inclusion et d'exclusion. L'opposition entre européens et nationaux fonctionne dans ce cadre comme élément structurant de l'espace européen et de l'identité des acteurs que l'on retrouve au sein même de l'assemblée. Se joue alors la définition d'un « group » et d'un « out-group » (Georgakakis, 2002), et c'est sans doute ici qu'apparaissent le plus nettement les processus de construction d'un ensemble différencié de « professionnels » de l'Europe. Il s'opère en effet une mise à distance d'un ensemble d'acteurs auxquels est dénie la qualité de

« député européen ». Cette manière de diviser l'assemblée entre « ceux qui en sont » et « ceux qui n'en sont pas » se retrouve fréquemment dans des discours qui livrent une vision similaire du groupe et de ses divisions en opposant selon une vision binaire Européens et Nationaux, les vrais et les autres, les assidus et les absents, les compétents et les incompétents. Si l'appréciation est différente suivant les acteurs et assez floue, elle dénote un même ensemble de représentations et de clivages sous-jacents.

Un député expliquait ainsi « Il y a, on va dire 10 % de gens tous partis confondus, qui connaissent vraiment les dossiers, qui croient à ce qu'ils font. Il y a 10 % d'absolument toxiques qui sont là pour tout démolir, qui serrent de tous les freins et puis il y a le magma au milieu, les gens qui suivent un petit peu, qui viennent à l'hémicycle, ça suit...

- *Qui sont de passage quoi...*

- Qui sont de passage. Quelque part, ce sont des touristes, on les balade... Et c'est vrai qu'on peut se faire balader dans l'activité parlementaire ! Ce matin, j'avais une réunion, pour préparer une rencontre de l'EEE, où on nous proposait d'aller passer deux jours à Oslo, tous frais payés, c'est vrai que tout le monde s'est battu pour y aller. Je ne vais pas faire ce genre de choses, le tourisme aux frais du contribuable... » (Entretien, 2001).

Cette façon de diviser l'assemblée ne correspond pas à une simple division idéologique (fédéralistes / souverainistes) et se retrouve au sein de groupes considérés comme « moins européens ». Si la dernière remarque émane d'un écologiste, la suivante est celle d'un député inscrit au groupe Europe des Nations (I-EDN).

« Ici, il y a un tiers d'abstentionisme total, un tiers de gens qui viennent de temps en temps et qui font de la présence puis un tiers qui travaillent, c'est à peu près ça. Il y a des préoccupations qui sont totalement mercantiles, d'autres qui sont des préoccupations de confort et puis il y en a d'autres heureusement qui ont des préoccupations de convictions » (Entretien, 1998).

De même, M. Cabrol (cf supra) affirmait que le fait d'avoir « envoyé » au Parlement européen des « politiques » ne pouvait qu'entraîner de l'absentéisme relevant ainsi le caractère incongru de la présence de telles personnalités. Ce faisant, il définit de façon explicite les eurodéputés pour lui légitimes dans ce poste et les autres, qui apparaissent inutiles ou étrangers au Parlement et donc illégitimes. Manière de souligner l'inadéquation de la vie parlementaire européenne avec certains types de personnels politiques, plus largement avec les cultures politiques nationales desquelles se distingue ce qui apparaît de plus en plus, au-delà d'un capital spécifique, comme un véritable « ethos » politique européen (assiduité, travail, rigueur, dispositions à la recherche du compromis etc.).

Jean-Louis Bourlange est sans doute le plus explicite dans cet exercice de mise en ordre. Il réalise une véritable typologie des usages du mandat en définissant quatre catégories de parlementaires dont une correspond finalement à l'idée qu'il se fait du parlementaire européen :

« (...) Le Parlement européen abrite quatre catégories de gens : des gens qui se préparent à faire une carrière nationale ; des gens qui se récompensent au terme d'une carrière nationale prestigieuse terminée ; des gens à qui on donne les moyens matériels de fonctionnement, qu'on rémunère en fait pour exercer des fonctions d'apparatchik au sein des appareils politiques (...). Alors la quatrième catégorie, c'est la catégorie des gens comme moi, nous ne sommes pas majoritaires mais nous ne sommes pas complètement inexistantes. Ce sont des gens qui décident de faire de leur mandat parlementaire le centre de leur activité politique (...) » (Entretien, 1998)

Dans cette lecture de l'assemblée se joue donc des tentatives de définition des « Européens », à travers l'exclusion symbolique d'autres acteurs, exclusion qui n'est elle-même que « l'envers de l'effort pour imposer une définition de la pratique légitime (...) correspondant aux intérêts spécifiques des détenteurs d'un certain capital spécifique » (Bourdieu, 1987). Définition et composition du groupe sont ainsi contrôlées par l'institution et par les pairs aux moyens de processus de socialisation, d'apprentissage et d'acquisition progressive d'un certain nombre de compétences et de croyances propres - la première de ces croyances résidant sans doute dans une conviction quant à l'importance de l'institution dans le système politique⁹.

La question de la représentation constitue alors une dimension importante de l'inscription de ces pratiques spécifiques dans le champ politique. Ensermée dans un ensemble de contraintes, elle est un élément fondamental de (re)définition de la fonction et d'orientation des pratiques parlementaires.

Les contraintes de la représentation démocratique : partis, territoires et espaces spécifiques de représentation

Marc Abelès avait, dans son ouvrage sur les processus d'acquisition de l'éligibilité (Abelès, 1990), mis en évidence l'importance du territoire et de la représentation dans la construction des rôles politiques. La problématique de la représentation est dans ce cadre récurrente au sein de l'assemblée européenne et dans la façon dont les acteurs politiques européens se perçoivent et sont perçus (Joana et Smith, 2001). Que représentent les parlementaires ? Qui représentent-ils ? Les processus de la représentation et de construction des publics à l'Europe sont inséparables des stratégies, ressources et capacités des députés à se positionner sur des lieux politiques différenciés tout autant que des contraintes et des opportunités offertes par l'institution et le marché politique européen.

⁹ On retrouve de fait un ensemble d'éléments classiquement entendus comme caractéristiques des phénomènes de professionnalisation : acquisition de savoir-faire spécialisés, socialisation spécifique, processus de reconnaissance par les pairs (Lévêque, 1996).

La question du mode de scrutin est en ce sens un sujet qui ne disparaît jamais des débats internes à l'assemblée et des débats propres au champ politique français. Scrutin uninominal ou scrutin de liste, scrutin nationalisé ou régionalisé, c'est à travers cette problématique de la représentativité que se structurent constamment les débats sur ce thème et plus largement la définition de ce que doit être l'eurodéputé. La question du déficit démocratique, récurrent tant dans le champ politique, que dans l'assemblée ou la littérature savante est l'illustration la plus évidente de l'importance de cette problématique dans la façon dont se constituent et se légitiment les rôles politiques européens.

Cette question de la représentativité est d'autant plus importante que tend à s'atténuer la proportion de députés dotés d'une forte légitimité politique et symbolique qui conférait dès les débuts de l'assemblée européenne et depuis 1979 un titre à incarner l'idéal et les peuples européens. La transformation sociologique des acteurs politiques n'est pas sans lien de ce point de vue avec la re-nationalisation supposée des institutions européennes, en particulier du Parlement. D'une part, la « Nation » tend à constituer un élément de lecture des rôles politiques européens et des niveaux de représentation. D'autre part, les eurodéputés sont moins à même sociologiquement et politiquement (du fait de la transformation des ressources disponibles) de se concentrer sur des modes d'investissement de l'Europe avant tout symboliques, lesquels usages renvoyaient à la marge les problématiques propres de la représentation politique, particulièrement lors des années qui ont suivi la première élection au suffrage universel en 1979. Le point culminant de cette période a été le vote du projet de traité sur l'Union Européenne sous l'impulsion d'Altiero Spinelli (1984).

L'importance de la définition des « publics de l'Europe », les tentatives de construction d'une offre politique autre que symbolique de la part d'acteurs plus jeunes et engagés dans des stratégies de professionnalisation politique redonne de ce point de vue une autre dimension à l'appartenance nationale et plus largement à la question des intérêts nationaux. Cette dimension est ainsi devenue un mode légitime de présentation de soi après avoir été conçu comme la négation même du projet européen.

Les questions relatives aux problématiques de la représentation renvoient à deux ordres de contraintes au moins : le rapport au parti national et le rapport à l'électorat.

Comme le suggérait un député : « L'électorat, ça n'existe pas pour un parlementaire européen, l'électorat, c'est M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Bayrou, M. Madelin, voilà où est l'électorat, c'est dix personnes. Vous êtes l'élu de tout le monde, vous n'êtes l'élu de personne. » (Entretien, 1998)

Le métier européenne tend en effet à s'inscrire dans cette capacité particulière à tenir une pluralité de rôles politiques multi-positionnés (Lagroye, 1994) et à construire des relations d'échanges politiques adaptées. Il s'agit autrement dit de produire une offre politique spécifique à destination d'un public qu'il appartient aux députés d'incarner au moyen de diverses stratégies.

La relation au parti national d'origine et la capacité à gérer les contradictions de ces appartenances demeurent centrales dans les pratiques parlementaires européennes et elles sont d'autant plus fondamentales que les parlementaires se déportent vers la périphérie de l'institution là où les écarts entre les lignes politiques et le travail parlementaire sont les plus forts. A ce moment, le conflit peut devenir cornélien et de nombreux députés sont condamnés à la marginalité par fidélité aux lignes politiques des partis (et à leur électorat) auxquels ils appartiennent et auxquels ils doivent leur élection. Ils tendent dans le cas contraire à s'isoler de leur parti d'origine en se rapprochant des groupes les plus implantés quand leur profil ne leur permet pas d'exister autrement qu'en intégrant la routine de l'institution

Le cas de Béatrice Patrie (PSE) qui a tout récemment quitté le mouvement des citoyens sur la base duquel elle avait figuré sur la liste socialiste pour rejoindre le parti socialiste est assez significatif tout comme, différemment, les propos de Michel Raymond, élu CPNT : « Bon, moi ma position est que dénonçant le système, je refuse de le cautionner en y participant de façon active (...). Je ne suis pas d'accord pour prendre un rapport parce qu'à partir du moment où vous rentrez dans le système vous vous faites prendre par le système. Quand on prend un rapport (...) étant là où on est dans l'échiquier politique, vous allez avoir à la fin un document qui risque d'être à l'opposé de ce que vous aviez imaginé parce qu'il va être amendé tout au long (...) ». (Entretien, 2002)

Le cas du parti communiste est particulièrement significatif. Dès lors que ce parti maintenait au niveau national une position très anti-européenne, l'expression et le poids des élus communistes français au sein de l'assemblée restaient cantonnés à la marge. C'était d'autant plus vrai qu'ils éprouvaient des difficultés à maintenir des stratégies d'alliances avec les autres partis communistes, notamment italiens, traditionnellement engagés sur une ligne beaucoup plus souple à l'égard de l'Europe. Les communistes ont ainsi été pendant longtemps contraints à la marginalité par fidélité aux positions nationales du PCF alors dirigé par George Marchais. En même temps, cette fidélité qui produisait un isolement mal vécu était essentielle dans la mesure où elle conditionnait le maintien dans la profession politique, les élus ne disposant que d'une autonomie politique très faible en comparaison des capitaux collectifs fournis par l'organisation. Après les changements intervenus au niveau national avec l'arrivée de Robert Hue à la tête du PCF d'une part et les élargissements au nord de l'Europe d'autre part, le renforcement du groupe tout autant que la modération de sa ligne politique ont permis

l'intégration de ces élus dans l'assemblée en leur permettant de peser réellement, de participer aux alliances et du même coup d'acquérir du crédit politique au sein même de l'assemblée.

La vision que livre Francis Wurtz de son travail parlementaire contraste très largement suivant ces périodes : « - *Vous vous sentiez hors jeu avant ?* - Oui, oui, c'était une période très difficile (...) Il n'y a rien de plus dur dans une assemblée que le fait d'avoir le sentiment que non seulement vous ne servez pas à grand chose, vous ne pouvez pas influencer mais en plus que les choses se passent en dehors de vous, les autres savent des choses, ils se parlent, vous ne le savez pas (...) Ils nous ignoraient... C'est de l'histoire ancienne. Quand je repense à cette période et que je regarde celle d'aujourd'hui, nous sommes totalement associés au jeu. » (Entretien, 2000)

Le second aspect des problématiques propres à la représentation concerne la question des publics à l'Europe et les stratégies d'intéressement des groupes que les députés sont susceptibles d'incarner ou de « servir », sur lesquels ils peuvent fonder leurs stratégies d'acquisition de ressources diverses, notamment politiques, pour investir d'autres espaces politiques ou réduire les incertitudes toujours très importantes quant à leur réélection.

Une grande pluralité de stratégies permettent d'aider les parlementaires à s'inscrire dans des territoires et à construire une offre politique spécifique sur la base de leur position européenne. Ces stratégies supposent, via des dispositions très nettes au pragmatisme et des capacités à saisir les opportunités, une dynamique constante de création des outils susceptibles de structurer des relations d'échanges de biens politiques. C'est dans ce cadre que les démarches « d'invention » des publics à l'Europe représentent un élément fondamental de définition et de légitimation des rôles parlementaires. Les stratégies vis-à-vis de l'électorat renvoient alors véritablement à une entreprise de construction d'un espace européen dans le champ politique, à l'origine du même coup de la production d'une forme particulière de capital politique.

C'est en ce sens, en particulier, qu'il faut comprendre les références constantes aux questions de communication. Tout comme la Commission européenne, le Parlement et les parlementaires cherchent à mettre en place des stratégies efficaces de diffusion de leur action auprès de publics choisis : choix fréquent d'un collaborateur au sein d'une permanence locale, édition de journaux ou « lettres de l'Eurodéputé » grâce à des financements institutionnels et dont la diffusion correspond généralement à un espace territorial plus ou moins restreint, usage inégal mais en constant développement des nouvelles technologies¹⁰.

« Moi, je suis connu (localement) parce que j'ai fait ce qu'il fallait. En tous cas, je crois qu'il faut absolument qu'on essaie de rapprocher l'Europe des citoyens (...) Dès que je suis arrivé, j'ai diffusé un journal qui paraissait trois fois par an et que j'envoyais à tous les élus de la Gironde (...) Je vous garantis que ça a eut un impact. Je crois que ça, c'est une bonne démarche

¹⁰ Sur l'usage d'internet en politique cf. Serfaty, 2002)

et puis après il faut exister, il faut se montrer. J'ai des amis qui ont été dix ans au Parlement européen, personne ne savait qu'ils y étaient. » (Entretien, 1998)

L'europanisation progressive de divers secteurs sociaux offre dans un second temps aux parlementaires des modalités de médiation en relayant ou en construisant les demandes latentes des acteurs sociaux – citoyens européens. Les fonds structurels, les politiques en matière d'environnement ou les problèmes spécifiques des zones frontalières constituent par exemple l'occasion de développer des contacts variés, et d'offrir des biens politiques spécifiques à des publics qui y sont intéressés grâce aux diverses ressources que les parlementaires peuvent mobiliser (ressources d'information, connaissances et maîtrise des jeux et enjeux européens ou de divers secteurs, capital relationnel etc.). La mobilisation de l'agenda politique européen (l'introduction de l'Euro, différents événements internationaux comme l'accession au pouvoir de Haider en Autriche par exemple) constitue de même une réserve non négligeable de mobilisation et d'attribution de biens plus symboliques mais qui renvoient à des démarches identiques de repérage, de construction et d'entretien de publics à l'Europe, c'est-à-dire d'un ensemble d'acteurs sociaux intéressés d'une manière ou d'une autre aux médiations offertes par les eurodéputés.

La spécialisation des eurodéputés dans le champ politique se traduit ainsi par la construction et l'occupation de positions particulières dans l'espace social et dans le champ politique : adhésion au mouvement européen, création d'associations pan-européennes à diffusion principalement locale, maintien de positions électorales secondaires notamment au sein de conseils municipaux ou régionaux, occupation de certaines positions au sein des partis politiques en relation avec l'Europe, l'international ou un domaine de spécialisation parlementaire. L'occupation simultanée de ces positions, tant associatives que politiques, formelles ou informelles, au sein du champ politique ou à sa frontière, favorise les échanges, permet de s'inscrire dans des territoires ou des secteurs sociaux et tend du même coup à matérialiser un espace de positions européennes structurant lui-même un espace autonome de représentation politique¹¹. Ces stratégies d'intéressement du public et la perspective de ces échanges orientent parallèlement l'investissement parlementaire, le choix des commissions, des dossiers étudiés, l'appartenance aux intergroupes etc.

« Les sources d'information au niveau d'une structure comme celle-là, il y a de quoi y passer dix vies. On m'avait conseillé de me ranger, de choisir quelques dossiers et d'essayer de les suivre. J'ai réussi quelque chose de formidable (...) Par conviction, de par ma région (Bordeaux),

¹¹ Le cas de Gérard Caudron, député socialiste récemment rallié à la Gauche Unitaire Européenne, illustre parfaitement bien ces mécanismes. Nous en avons présenté une monographie à l'atelier d'Olivier Costa et Eric Kerrouche lors du VII congrès de Science Politique.

j'avais dit que je m'intéresserai à la viticulture (...). J'ai effectivement réussi à créer le premier intergroupe viticulture au Parlement. J'ai 150 députés qui suivent mon action. Nous avons réussi de superbes opérations dans l'intérêt de la viticulture européenne. » (Entretien, 1998)

La construction progressive de cet espace d'échanges de biens politiques définis et appréhendés comme « Européens » est alors à la source de la production d'une plus-value, d'un crédit éventuellement reconvertible dans le cadre de compétitions diverses.

« - *Vous pensez que le Parlement européen vous a apporté quelque chose dans votre vie politique ?* – Ah oui, ça c'est clair. Déjà, la considération et le respect de mes concitoyens. Je ne suis plus un quidam, c'est un fait, c'est tout, mais ce n'est pas valable seulement pour moi, c'est valable pour tout le monde, enfin je veux dire, en toute objectivité (...). Pour moi, c'était une expérience formidable. Aujourd'hui, je considère que point de vue formation personnelle, point de vue rayonnement, point de vue autorité... Dans l'ensemble, c'est une expérience que je ne regrette pas, au contraire, je suis très content de l'avoir vécu ».

Au-delà des appréciations convenues sur le Parlement et les usages politiques auxquels il donne lieu, l'analyse des pratiques et discours des acteurs pointe au contraire le renforcement des mécanismes progressifs de spécialisation depuis 1979. L'exemple des parlementaires français montre que la dépendance - tant institutionnelle (modes de scrutin, poids des organisations politiques nationales dans les mécanismes de recrutement) que socio-politique (faiblesse relative des ressources) - des acteurs européens est contre-balançée par l'autonomisation progressive d'un espace d'activités différencié. Les acteurs y revendiquent compétences et identités spécifiques dont la détention s'est imposée - par une transformation des ressources politiquement légitimes - comme l'enjeu même des concurrences au sein de l'assemblée. Ce processus historique et social de professionnalisation renvoie le parlementarisme européen à une culture politique, un « ethos » spécifique appréhendé en opposition partielle avec les cultures politiques et parlementaires nationales, elles-mêmes figures, même négatives, de référence. En ce sens, le parlementarisme européen, comme ensemble de rôles et d'identités politiques relativement homogènes, tend à peser sur les modes de définition et de légitimation de l'activité politique, dans la mesure notamment où il se donne à voir dans le champ politique et l'espace social à travers la constitution d'un espace européen de représentation politique. Mises en œuvre par les parlementaires, les multiples stratégies d'intéressement et de construction de publics à l'Europe participent en ce sens à l'objectivation de l'Union Européenne dans l'espace social, à son affirmation comme niveau « naturel » et légitime de définition ou de traitement des problèmes ainsi que, plus largement, comme univers symbolique réappropriable par les acteurs sociaux.

Bibliographie indicative

- ABELES Marc, *Jours tranquilles en 89, Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Editions Odile Jacob, 1990.
- AKRIVOU Christina et LYSOE Ingrid, *Portait des femmes élues au Parlement européen, de nouvelles recrues sur le marché politique*, Note d'Etude, DEA de Science Politique, IEP de Strasbourg, 1998.
- ANDERSEN Svein S. et ELIASSEN A. Kjell (dir.), *The European Union : How Democratic Is It ?*, London, Sage, 1996.
- BOURDIEU Pierre, « Le champ intellectuel : un monde à part », *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987, pp. 167-177.
- BRYDER Tom, "Party Groups in the European Parliament and the Changing Recruitment Patterns of MEPs", in BELL David et LORD Christopher (dir.), *Transnational Parties in the European Union*, Aldershot, Ashgate, 1998.
- COLLOVALD Annie, « Identités stratégiques », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1988, n° 73, pp. 29-40.
- COSTA Olivier, *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2001.
- DELWIT Pascal, De Waele Jean-Michel et MAGNETTE Paul (dir.), *A quoi sert le Parlement européen ?*, Editions Complexe, 1999.
- DULONG Delphine, « Quand l'économie devient politique, la conversion de la compétence économique en compétence politique sous la Ve république », *Politix*, n° 35, 1996, pp. 109-130.
- Van der EIJKS C. et FRANKLIN M. N., *Choosing Europe ? The European Electorate and the National Politics in the Face of Union*, University of Michigan Press, 1996.
- FONTAINE Nicole, *Les députés européens qui sont-ils ? Que font-ils ?*, CEIC, 1994.
- GAITI Brigitte, « Des ressources politiques à valeur négative, le difficile retour de Valéry Giscard d'Estaing », *Revue Française de Science Politique*, n° 40, 1990, pp. 905-917.
- GARRAUD Philippe, *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- GAXIE Daniel, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 3^e édition, 2000.
- GAXIE Daniel, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue Française de Science Politique*, 1977, pp. 123-154.
- GAXIE Daniel et LEHINGUE Patrick, *Enjeux municipaux, la constitution des enjeux municipaux dans une élection municipale*, CURAPP, PUF, 1984.
- GUIRAUDON Virginie, « L'espace sociopolitique européen, un champ encore en friche ? », *Culture et Conflits*, n°38-39, 2001.
- GEISSER Vincent, *Ethnicité Républicaine*, Paris, PFNSP, 1997.
- GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Les métiers de l'Europe Politique, acteurs et professionnalisation de l'Union Européenne*, Presses Universitaires de Strasbourg, collection Sociologie Politique Européenne, 2002.
- HIX Simon et Lord Christopher, *Political Parties in the European Union*, London, Macmillan, 1997.
- HIX Simon, RAUNIO Tapio et SCULLY Roger, " An Institutional Theory of Behaviour in the European Parliament", *EPRG Working Papers*, n°1-99 (September 1999).
- JOANA Jean et SMITH Andy, « Le mariage de la carpe et du lapin ? Une sociologie de la commission européenne en chantier », *Culture et Conflits*, n°38-39, 2001, pp 73-100.

- KATZ S. Richard and WESSELS Bernhard (dir.), *The European Parliament, the National Parliament and European Integration*, New York, Oxford University Press, 1999.
- KAUPPI Niilo, "European Union and French Political Careers", *Scandinavian Political Studies*, Vol. 19 – n° 1, 1995, pp. 1- 24.
- KAUPPI Niilo, "Power or Subjection, French Women Politicians in the European Parliament", *The European Journal of Women Studies*, vol. 6, 1999, pp. 329-340.
- LAGROYE Jacques et LACROIX Bernard (dir.), *Le Président de la République, usages et genèse d'une institution*, Paris, PFNSP, 1992.
- LAGROYE Jacques, « Etre du métier », *Politix*, n° 28, 1994, pp. 5-15.
- LEVEQUE Sandrine, « L'entrée en politique, Bibliographie sur les conditions sociales de la professionnalisation et de la réussite politique en France », *Politix* n°35, 1996, pp. 171-187.
- NORRIS Pippa and FRANKLIN Mark, "Social Representation", *European Journal of Political Research*, vol. 32, n°32, October 1997, pp. 185-210.
- OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique, XIXe – XXe siècles*, Paris, Belin, 1999.
- PARODI Jean-Luc, « Dans la logique des élections intermédiaires », *Revue Politique et Parlementaire*, 1983, pp. 42-70.
- REIF Karlheinz and SCHMIDT Herman, "Nine second order elections", *European Journal of Political Research*, 1981, n° 8, pp. 3-44.
- REIF Karlheinz, "European Elections as member state second order elections revisited", *European Journal of Political Research*, n° 31, 1997, pp. 115-124.
- SCARROW, Susan. E. "Political Career Paths and the European Parliament", *Legislative Studies Quarterly*, 1997, Vol. 22, pp. 253-62.
- SERFATY Viviane (dir.), *L'Internet en politique, des Etats-Unis à l'Europe*, Presses Universitaires de Strasbourg, collection Sociologie Politique Européenne, 2002.
- WEASTLAKE Martin, *Britain's Emerging Euro-Elite ? The British in the Directly-Elected Parliament, 1979-1992*, Dartmouth: Aldershot, 1994.

Abréviations

Partis politiques français:

RPR : Rassemblement pour la République
 UDF : Union pour la Démocratie Française
 DL : Démocratie Libérale
 PS : Parti socialiste
 PCF : Parti Communiste Français
 CPNT : Chasse Pêche Nature et Tradition

Groupes politiques au Parlement européen :

PPE : Parti Populaire Européen – Démocrates Européens
 PSE : Parti Socialiste Européen
 GUE : Gauche Unitaire Européenne – Gauche Verte Nordique
 UPE : Union Pour l'Europe
 I-EDN : Groupe des Indépendants pour l'Europe Des Nations